

MANIPULATION D'EXTINCTEUR ET EXERCICE D'EVACUATION

Réf : MEE 1



OBJECTIF

Etre capable de transmettre l'alerte et d'utiliser efficacement les moyens dont on dispose face au feu.
Evacuer les bâtiments

PUBLIC CONCERNÉ ET PREREQUIS

- Chef de chantier, d'atelier ;
- Toutes les personnes de l'entreprise.

PROGRAMME

1/ Formation théorique

- ✚ Rôle de l'équipier de première intervention
- ✚ La combustion
- ✚ Le combat du feu
- ✚ Les matériels d'extinction
- ✚ Organisation d'intervention

Un Recyclage à prévoir tous les ans.

2/ Formation Pratique

- Exercices sous forme de scénarios avec utilisation de tous types d'extincteurs
- ✚ Extinction de feux solides : bois, carton, papiers...
 - ✚ Extinction de feux liquides : gazole, alcool, essence...
 - ✚ Extinction de feux mixtes : bois et fuel, gazole...
 - ✚ Extinction de boîtier électrique,
 - ✚ Mise en œuvre des autres moyens de l'entreprise,
 - ✚ Conduite à tenir sur feu de personne.
 - ✚ Exercice d'évacuation

3/ Evaluation

Evaluation des connaissances et du savoir-faire.

Obligations :

D.92-333 du 31/03/1992 et R.232-12-17/18/21 du Code du Travail prévoient des exercices périodiques tous les 6 mois afin d'apprendre à reconnaître la sirène, à évacuer, à utiliser le matériel mis à disposition et mettre le bâtiment en sécurité.

La règle R6 de l'APSAD précise également le contenu minimum de la formation.

VALIDATION DE LA FORMATION

- Une attestation est délivrée aux participants ayant suivi l'intégralité de la formation et satisfait à l'évaluation des connaissances théoriques et pratiques.



La durée et le contenu de ce programme peuvent être adapté au besoin de l'entreprise.

Durée de la formation : 0,5 jour